

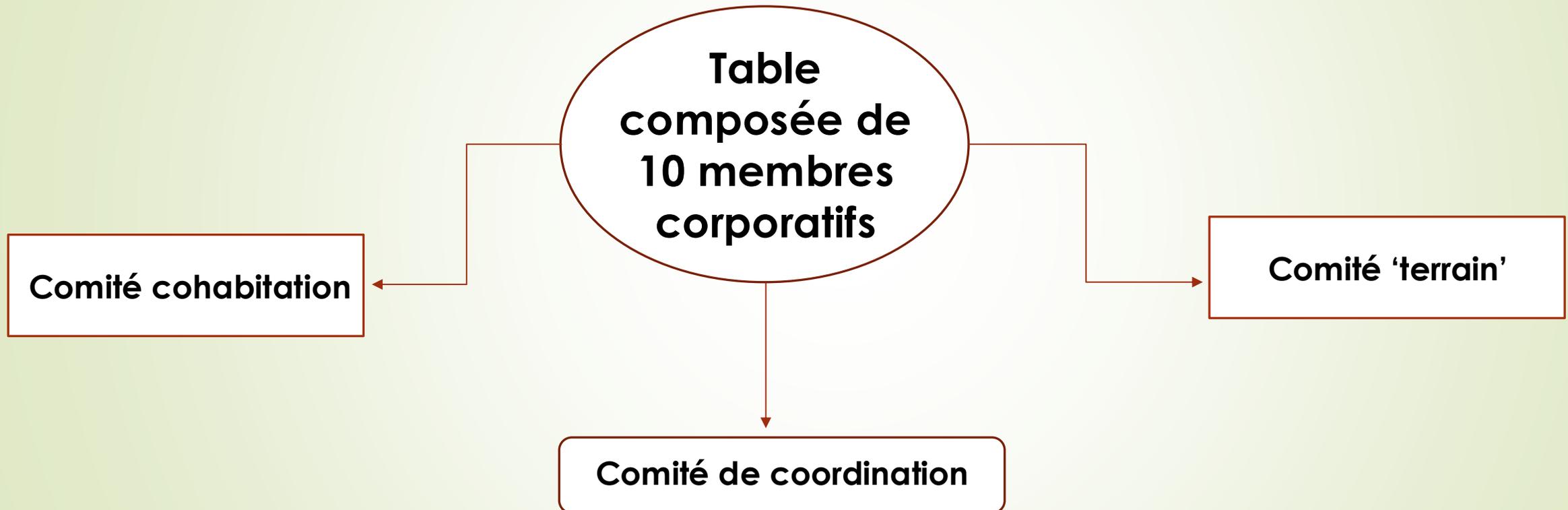
Table de concertation en itinérance d'Ahuntsic-Cartierville

Audition OCPM

Itinérance et cohabitation sociale à Montréal

17 février 2025 – 13h50

Organisation de la Table de concertation en itinérance Ahuntsic-Cartierville



Organisation de la Table de concertation- suite 2

- **10 membres corporatifs différents** issus des milieux politique, institutionnel et communautaire : jusqu'à 30 personnes.
- **Le mandat de la Table** est de répondre de façon concertée au phénomène /situation de l'itinérance. Sensibiliser et informer les partenaires et les citoyens ainsi que favoriser la concertation et la mobilisation des acteurs de l'arrondissement pour la consolidation et le développement des interventions et des ressources.
- **La table est aussi** un espace de partage d'informations (documents, nouvelles, etc.).
- **La table est indépendante** (n'est pas rattachée à la Table de quartier).
- **La structure de la table** n'est pas figée et peut évoluer en tout temps pour s'adapter aux besoins du milieu.

Organisation de la Table de concertation – suite 3

➤ **Un comité 'terrain'**

- Plusieurs membres 'terrain' de la table se rencontrent et communiquent régulièrement entre eux pour coordonner leurs interventions dans une optique de répondre adéquatement aux besoins des personnes en situation en itinérance du territoire.

➤ **Un comité cohabitation sociale**

- Créé spécifiquement pour faciliter l'arrivée (transfert du Centre de jour) dans un autre milieu.
- Ce comité pourrait perdurer dans le temps pour travailler cet aspect plus généralement.

➤ **Un comité de coordination qui va**

- S'assurer de la cohérence des actions-décisions de la Table;
- Préparer les rencontres de la Table (ODJ, informe les comités des points qu'ils doivent préparer, etc.);
- Assurer le suivi du plan d'action de la Table;
- Identifier et coordonner la venue de 'partenaires' pour faire des présentations auprès des membres – ou pour établir de nouveaux partenariats.

Bons coups de.s partenaires de la Table

- Centre de jour qui opère depuis 2020 sans problèmes de cohabitation.
- Étude menée (recherche) sur l'état de la situation à Ahuntsic en 2021.
- Collectes de dons pour les PSI pendant le mois d'octobre depuis 2022.
- Numéro spécial du journal de quartier (journal des Voisins) sur l'itinérance.
- Ateliers de sensibilisation destinés au grand public autour du phénomène de l'itinérance.
- Reportage de Radio-Canada sur le travail de proximité du CIUSSS NÎM.
- Organisation de la Nuit des sans-abris en octobre 2024 : près de 120 participants.

Expérience de l'implantation d'un Service d'Hébergement d'Urgence (SHU) – été 2024

Fin avril 2024: Opportunité présentée à la Ville pour acheter le 11 810, avenue Bois de Boulogne pour y installer les services de la Société de développement social (SDS) qui opérait le refuge de Gordon à Verdun et qui devait déménager avant le 1^{er} août 2024. Ce dernier a fermé, faute d'endroit pour se relocaliser.

- Il s'agit d'un bâtiment clé en main, sans travaux préalable pour un centre d'hébergement d'urgence avec aire de vie, cuisine, salon et une vingtaine de chambre.
- Voisin d'un CLSC et d'un CPE (moins de 100 mètres) et d'une congrégation religieuse.
- 1 école primaire et 2 écoles secondaires à moins de 500 mètres.
- Quartier mixte résidentiel – institutionnel – commercial.

Mai-juin : Inspection, analyses de faisabilité, vérifications diligentes.

Juin: Mobilisation des partenaires (CIUSSS, SPVM, Table de concertation en itinérance Ahuntsic-Cartierville, Organismes communautaires)

Expérience de l'implantation d'un Service d'Hébergement d'Urgence (SHU) – suite 2

20 juin:

- L'information concernant l'ouverture d'un SHU au mois d'août devient publique et des journalistes sollicitent les riverains pour avoir leur opinion.
- Parallèlement, un avis est distribué aux citoyens résidents dans un rayon de 1KM par la Ville de Montréal avec les logos des CIUSSS-Centre-Sud et NÎM.

Fin juin / Début juillet

- Mobilisation citoyenne contre le projet s'organise avec du porte à porte, une pétition et une rencontre citoyenne pour organiser les actions de protestation (11 juillet).
- Le vendeur indique à la Ville qu'une acceptabilité sociale est conditionnelle à la vente.
- Les reportages médiatiques sur la mobilisation citoyenne contre le projet se multiplient.
- La Ville et ses partenaires multiplient les actions pour favoriser l'acceptabilité sociale (lettres d'appui au projet, appels téléphoniques, rencontres).

3 juillet: Séance d'information publique en virtuel.

Expérience de l'implantation d'un Service d'Hébergement d'Urgence (SHU) – suite 3

9 juillet: Annonce dans les médias de la consultation publique de l'OCPM.

11 au 24 juillet:

Porte à porte réalisé par la Ville et plusieurs partenaires pour discuter avec les citoyens, répondre aux questions et tenter d'aller chercher une acceptabilité sociale.

25 juillet:

- Refus du vendeur de vendre à la Ville, faute d'acceptabilité sociale.
- Le projet est avorté.

27 juillet : Manifestation citoyenne contre le projet.

Automne 2024: Post-mortem à la Table de concertation en itinérance Ahuntsic-Cartierville.

7 conditions gagnantes identifiées par la Table

- **Le SHU n'a pas vu le jour** en raison de sa non acceptabilité sociale.
- **Les membres de la table ont réalisé un post-mortem suite à cette expérience.**
- **7 conditions gagnantes ont été identifiées** pour l'arrivée de nouveaux services destinés aux personnes en situation d'itinérance sur le territoire du Nord-de-l'Île de Montréal, et principalement dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- **De ces 7 conditions, nous souhaitons attirer davantage votre attention sur 4 d'entre elles : l'échéancier, les acteurs, les médias et la communication.**
- **Les 3 autres conditions** se retrouvent dans le document remis dans le cadre du dépôt des opinions.

L'échéancier

- Prévoir un échéancier conséquent pour l'implantation de tels projets, c'est un minimum de 6 mois.
- Tenir compte aussi dès le départ de la période visée quant à la mise en place opérationnelle de la ressource pour s'assurer que les principaux acteurs du milieu puissent être présents (éviter par exemple la période estivale), mais aussi pour éviter que des citoyens.nes pensent que cela était prémédité (ils seront en vacances par exemple et ils ne pourront pas se plaindre ou le feront trop tardivement).
- Un échéancier cohérent permet de travailler en amont sur la mise en place d'actions stratégiques pour l'ensemble des autres conditions gagnantes proposées.

Les acteurs

- Se questionner et envisager de revoir les rôles et responsabilités de certains acteurs clefs (ville-centre et service régional en itinérance) : avoir plus un rôle de soutien auprès d'organismes porteurs locaux ou déléguer aux arrondissements ou CIUSSS du territoire concerné.
- Identifier tous les acteurs à mobiliser dans de tels projets et clarifier leurs rôles et responsabilités.
- Se doter d'une vision commune et d'objectifs communs dès le départ.
- Travailler en concertation et en consultation avec les partenaires du milieu et les citoyens en amont. Présence des acteurs clefs aux rencontres du local (comme le service régional en itinérance).
- Redéfinir le processus : donner davantage de pouvoirs et de responsabilités aux acteurs locaux du milieu, le local doit être davantage priorisé pour de tels projets.
- Le processus de financement des services doit être cohérent avec celui d'acquisition de locaux : l'un doit être associé à l'autre et avoir lieu en même temps.

Les médias

- Les médias peuvent avoir un impact négatif dans la mise en place de tels projets car ils peuvent informer plus rapidement la population que le milieu et ce, dès que le projet est validé par le CE de la Ville.
- Les messages véhiculés par les médias peuvent aussi grandement influencer sur la non acceptabilité sociale rendant difficile pour la population de distinguer les différents services offerts (ex. Maison Benoit Labre, quelques temps avant le projet du SHU).

Il est donc important de bien se préparer en amont tous ensemble et d'envisager que les acteurs clefs soutiennent plutôt des organismes porteurs qui pourront plus librement travailler sur le volet communication avec les médias.

La communication

- Réfléchir à un délai raisonnable entre l'annonce du projet et sa mise en place pour permettre l'accueil de la nouvelle par le milieu.
- Message clair (et le même) des acteurs clefs, à tous les niveaux, quand on parle d'itinérance (par exemple comment ces acteurs vont tenter de répondre à ces besoins à moyen et long terme : SHU, etc.).
- Communication en tout temps et dès le départ entre les acteurs clefs et les acteurs du milieu.
- Adapter les messages et les outils en tenant compte du portrait de l'écosystème = penser à expliquer, justifier, mettre de l'avant les avantages et faire preuve de transparence en tout temps.
- Valider les messages entre partenaires avant diffusion pour éviter des incompréhensions auprès de la population (exemple CIUSSS Centre-sud et le CIUSSS NIM).

Merci et période de questions !